



Le Précurseur



Février 2010

Voilà que l'heureux temps de Noël s'est écoulé, se terminant avec la fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie le 2 février. On ne chante plus l'antienne *Alma Redemptoris Mater*, et à partir du dimanche de la Septuagésime l'Alléluia disparaît de l'office. La fête bien aimée de la Chandeleur nous rappelle que, si Notre Seigneur est venu nous libérer du péché, il s'est rendu obéissant aux moindres prescriptions de la Loi, dont il allait bientôt accomplir les figures. La Loi de Moïse ordonnait en effet de consacrer au Seigneur tout fils premier-né puis de faire une offrande pour le « racheter » (Exode 13, 1-3) et obligeait la mère à accomplir les rites de la purification dans le Temple, en faisant le sacrifice voulu (Lévitique 12, 1-8). Le Rédempteur racheté et la Tout Pure purifiée ! Si Notre Seigneur et sa mère immaculée se sont ainsi soumis aux exigences de la Loi juste pour nous donner l'exemple, combien nous chrétiens devons être prêts à accomplir avec joie les devoirs que nous impose notre Mère l'Eglise pour notre bien spirituel. Nous nous permettons donc de vous rappeler que le Carême, qui commence au milieu de ce mois, est à accomplir avec ce même esprit de généreuse obéissance.

In Christo Rege. Chanoine Tancrède Guillard

Calendrier liturgique

Dimanche 31 janvier : dimanche de la Septuagésime. Messe chantée à 10h00.

Lundi 1^{er} février : saint Ignace. Messe à 19 h 00.

Mardi 2 février : Purification de la T.S.V. Messe chantée à 19h00.

Mercredi 3 février : saint Blaise. Messe à 9h00.

Jeudi 4 février : J.-C. Souverain Prêtre. Messe à 19h.

Vendredi 5 février : Sacré Cœur. Messe à 19 h 00.

Samedi 6 février : Cœur Immaculé. Messe à 19 h 00.

Dimanche 7 février : dimanche de la Sexagésime. Messe chantée à 10h00.

Lundi 8 février : saint Jean de Matha. *Pas de messe.*

Mardi 9 février : st Cyrille d'Alexandrie. *Pas de messe.*

Mercredi 10 février : sainte Scholastique. *Pas de messe.*

Jeudi 11 février : N.D. de Lourdes. *Pas de messe.*

Vendredi 12 février : SS. Fondateurs des Servites.

Pas de messe.

Samedi 13 février : de la Sainte Vierge.

Messe à 19h00.

Dimanche 14 février : dimanche de la Quinquagésime. Messe chantée à 10h00.

Lundi 15 février : SS. Faustin & Jovite. Messe à 19h.

Mardi 16 février : de la férie. Messe à 19 h 00.

Mercredi 17 février : Mercredi des Cendres. Messe chantée à 19h00.

Jeudi 18 février : de la férie. Messe à 19 h 00.

Vendredi 19 février : de la férie. Messe à 19 h 00.

Samedi 20 février : de la férie. Messe à 19 h 00.

Dimanche 21 février : 1^{er} dimanche de Carême. Messe chantée à 10h00.

Lundi 22 février : Chaire de saint Pierre. *Pas de messe.*

Mardi 23 février : de la férie. *Pas de messe.*

Mercredi 24 février : saint Matthias. *Pas de messe.*

Jeudi 25 février : de la férie. *Pas de messe.*

Vendredi 26 février : Quatre-Temps. *Pas de messe.*

Samedi 27 février : Quatre-Temps. Messe à 19h00.

Dimanche 28 février : 2^{ème} dimanche de Carême. Messe chantée à 10h00.

Annonces

GRAND MENAGE DE LA CHAPELLE

Une fois par mois un grand ménage de la chapelle (chasse à la poussière, aspirateur, serpillière dans la chapelle, la sacristie, la garderie, la tribune) est assuré. Rendez-vous, le **samedi 6 mars toute la journée (à partir de 10 h 45)**. Venez nombreux, grands et petits ! Chacun a certes ses occupations mais aider durant une heure seulement est déjà quelque chose de **très précieux**.

(contacter Marie Many : 06.78.99.54.88)

ROSAIRE POUR LA VIE

Comme tous les premiers samedis du mois, le **6 février** aura lieu un rosaire pour la vie, qui sera récité en la Cathédrale Saint-Etienne à **17 h 00**.

CERCLE SAINT JEAN-BAPTISTE

Le mercredi **3 février** aura lieu l'Adoration du Saint Sacrement, de 20h00 à 21h00 à la Chapelle.

MERCREDI DES CENDRES

Selon la discipline de l'Eglise, le Mercredi des Cendres – le 17 février cette année – est un jour de pénitence (abstinence et jeûne). Les catholiques ayant entre 18 et 60 ans sont tenus à cette obligation, qui nous permet de rentrer dans l'esprit pénitentiel qui caractérise le Carême. *Abstinence* : pas de viande. *Jeûne* : un seul repas, avec une légère collation. Réserver aussi un temps notable à la prière. Ceux qui ne sont pas tenus par l'obligation stricte devront néanmoins pratiquer la pénitence dans une autre façon.

PERMANENCE DES CONFESSIONS : le **samedi** de 18 h 00 à 19 h 00 et le **dimanche** avant la messe, à partir de 9 h 30.

